

# Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

## Kitchener–Cambridge–Waterloo (Ontario)



### Population et données démographiques

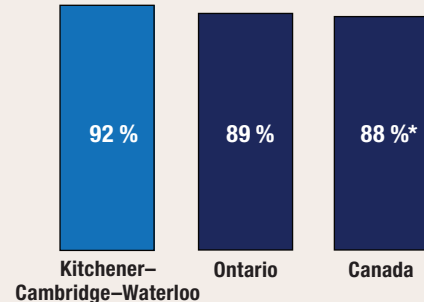
Kitchener–Cambridge–Waterloo comptait 567 740 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (520 résidents par kilomètre carré). Au total, 3 résidents sur 10 (31 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, une proportion semblable à celles observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 1,7 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée en Ontario (2,8 %), mais nettement inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, près de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Kitchener–Cambridge–Waterloo, 1 sur 8 (12 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Ontario (12 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Bien que la proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Kitchener–Cambridge–Waterloo (19 %) était nettement plus faible que celle observée en Ontario (29 %), elle se situait plus près de la proportion enregistrée au Canada (22 %).



Kitchener–Cambridge–Waterloo (Ontario)

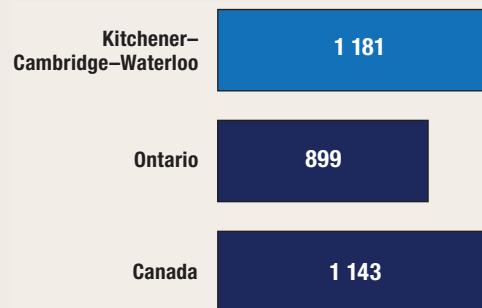
### Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

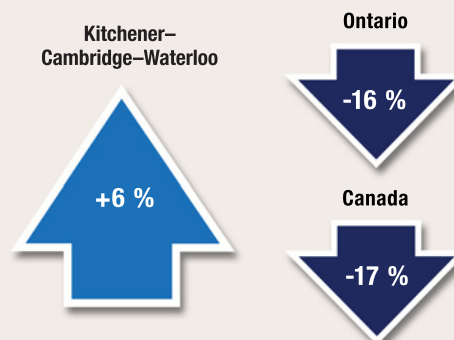
\* valeur significativement différente de l'estimation pour Kitchener–Cambridge–Waterloo ( $p < 0,05$ )

### Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

### Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



## Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo âgés de 25 à 64 ans, près de 2 sur 3 (63 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 4 (26 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Kitchener–Cambridge–Waterloo (5,1 %) était légèrement inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo s'est chiffré à 57 290 \$ en 2017, soit un revenu supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Kitchener–Cambridge–Waterloo (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

## Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,6 personnes par ménage à Kitchener–Cambridge–Waterloo en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (68 %) des ménages résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Kitchener–Cambridge–Waterloo, 1 ménage sur 4 (24 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais identique à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,0 %) des logements privés occupés à Kitchener–Cambridge–Waterloo nécessitaient des réparations majeures, une proportion inférieure à celles enregistrées en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %).

## Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo âgés de 15 ans et plus, plus de 2 sur 5 (44 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
  - ▶ Les femmes qui vivaient à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (42 % par rapport à 63 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Au total, 1 résident de Kitchener–Cambridge–Waterloo sur 5 (19 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (21 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, le cinquième (20 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).

- Environ 22 % des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (77 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (94 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

## Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2018, un peu plus de 1 résident de Kitchener–Cambridge–Waterloo sur 5 (22 %) âgé de 15 ans et plus a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différerait pas de façon significative de celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces canadiennes (23 %).
  - ▶ À Kitchener–Cambridge–Waterloo, la proportion de femmes ayant été la cible de comportements sexuels non désirés en public ne différerait pas de façon significative de celle des hommes (29 % par rapport à 16 %).
  - ▶ Parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en 2018, 3 sur 5 (60 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, tout comme c'était le cas de la moitié des résidents de l'Ontario (52 %) et de ceux de l'ensemble des provinces du Canada (50 %).

## Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré un taux de criminalité global de 5 493 affaires pour 100 000 habitants, soit 34 % de plus qu'en Ontario (4 113) et presque le même taux (moins de 1 % de plus) qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 6 % à Kitchener–Cambridge–Waterloo, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 6 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 7 % à Kitchener–Cambridge–Waterloo, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

## Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 3 398 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 30 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 2 % à celui observé au Canada (3 339).

## Crimes violents

- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 1 181 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 31 % de plus qu'en Ontario (899) et 3 % de plus que dans l'ensemble du Canada (1 143).
  - ▶ Un peu plus de la moitié des victimes de crimes violents à Kitchener–Cambridge–Waterloo (52 %), en Ontario (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
  - ▶ Le taux de crimes violents à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 31 %, alors que des baisses ont été observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
  - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 30 %, alors que des reculs ont été observés en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Kitchener–Cambridge–Waterloo, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une mesure légèrement plus grande que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+23 % par rapport à +20 %).

## Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était supérieur à Kitchener–Cambridge–Waterloo (6,7 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Ontario (5,3) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo a augmenté de 29 %, une hausse plus prononcée que celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

## Violence entre partenaires intimes

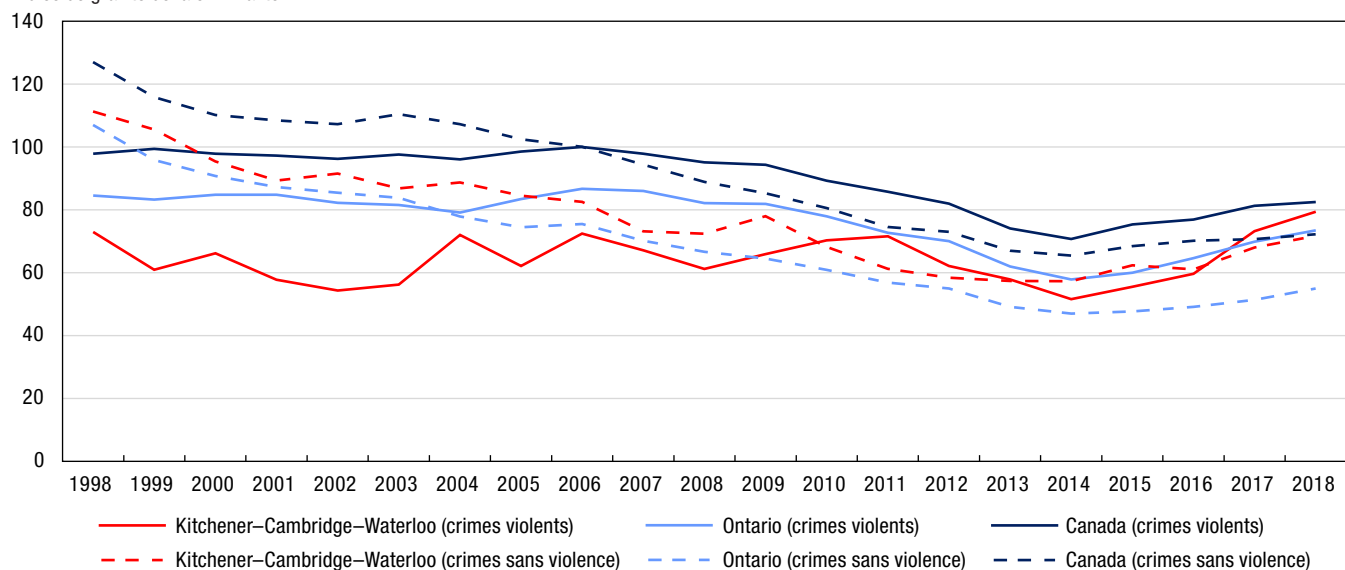
- En 2018, la police de Kitchener–Cambridge–Waterloo a déclaré 345 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 42 % de plus qu'en Ontario (243) et 7 % de plus qu'au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient de sexe féminin, une proportion légèrement plus faible que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,7 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Kitchener–Cambridge–Waterloo sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

## Homicides

- En 2018, Kitchener–Cambridge–Waterloo a enregistré 7 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,21 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Kitchener–Cambridge–Waterloo, 2 victimes sur 7 (29 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion légèrement plus élevée que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Kitchener–Cambridge–Waterloo s'est accru, pour passer de 4 victimes en 2008 à 7 victimes en 2018.

**Graphique 1**  
**Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 1998 à 2018**

Indice de gravité de la criminalité

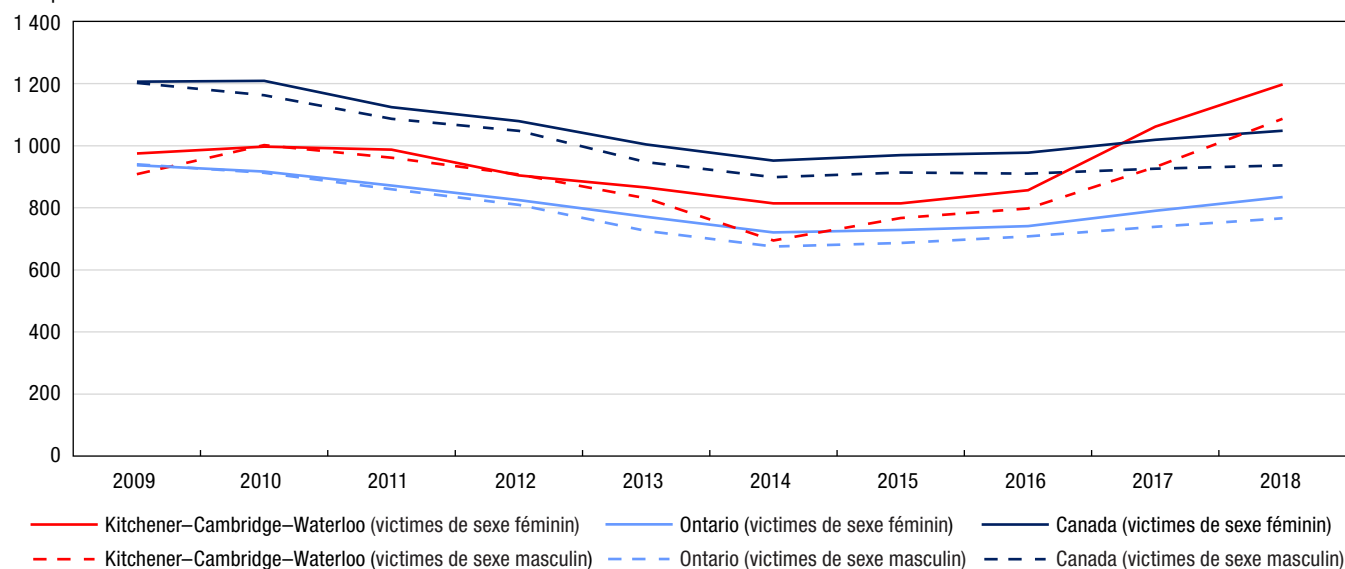


**Note :** Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Graphique 2**  
**Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2009 à 2018**

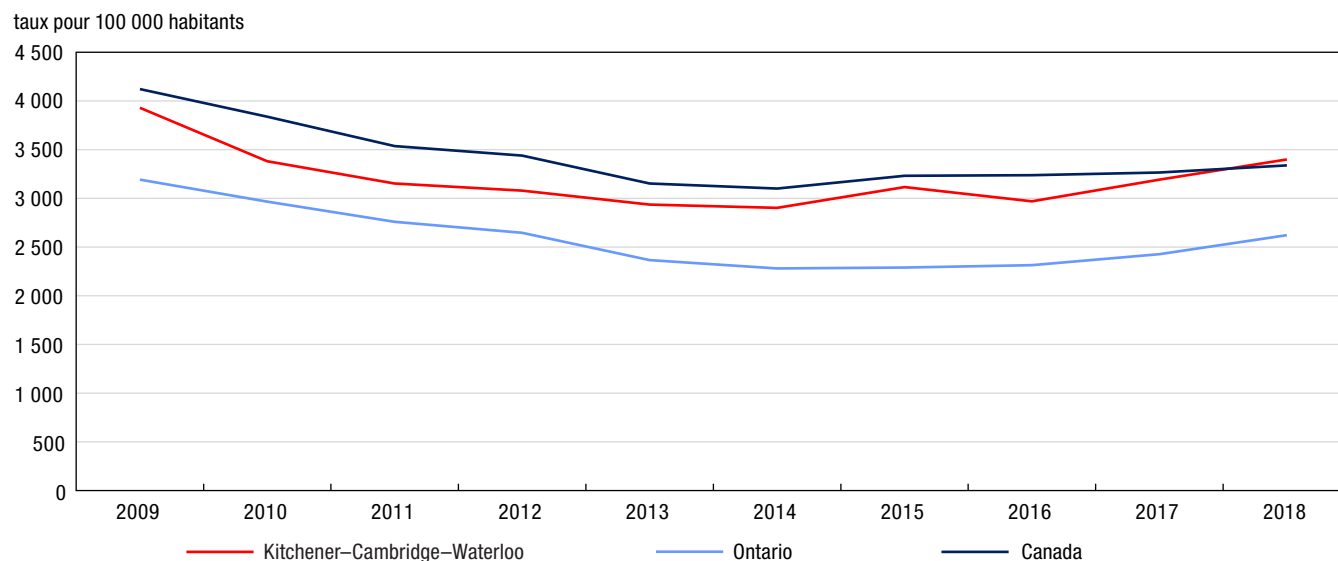
taux pour 100 000 habitants



**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

**Graphique 3**  
**Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2009 à 2018**



**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

## Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge– Waterloo	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Kitchener–Cambridge– Waterloo et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Kitchener–Cambridge– Waterloo et le Canada
	taux				
<b>Total des crimes (sauf les délits de la route)</b>	<b>5 493</b>	<b>4 113</b>	<b>5 488</b>	<b>34</b>	<b>0,1</b>
<b>Total des crimes violents</b>	<b>1 181</b>	<b>899</b>	<b>1 143</b>	<b>31</b>	<b>3</b>
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	5	4	-57	-51
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants <sup>1</sup>	113	91	101	25	12
Voies de fait <sup>2</sup>	654	500	649	31	0,8
Autres crimes violents	412	303	389	36	6
<b>Total des crimes contre les biens</b>	<b>3 398</b>	<b>2 621</b>	<b>3 339</b>	<b>30</b>	<b>2</b>
Introduction par effraction	474	319	431	48	10
Vol <sup>3</sup>	1 836	1 506	1 720	22	7
Fraude	559	381	402	47	39
Méfait <sup>4</sup>	431	372	699	16	-38
Autres crimes contre les biens	99	43	86	128	15
<b>Total des autres infractions au Code criminel</b>	<b>913</b>	<b>593</b>	<b>1 006</b>	<b>54</b>	<b>-9</b>
<b>Total des délits de la route prévus au Code criminel</b>	<b>152</b>	<b>199</b>	<b>339</b>	<b>-23</b>	<b>-55</b>
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool <sup>5</sup>	85	92	178	-7	-52
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue <sup>6</sup>	6	6	12	-3	-49
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue <sup>7</sup>	0	0,6	0,7	-100	-100
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) <sup>7</sup>	0,7	0,4	0,3	80	172
Autres délits de la route prévus au Code criminel	60	99	148	-40	-60
<b>Total des infractions relatives aux drogues</b>	<b>160</b>	<b>146</b>	<b>225</b>	<b>10</b>	<b>-29</b>
<b>Total des infractions aux autres lois fédérales</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>70</b>	<b>-67</b>	<b>-86</b>
<b>Total — ensemble des infractions</b>	<b>5 815</b>	<b>4 487</b>	<b>6 123</b>	<b>30</b>	<b>-5</b>

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Tableau 2**  
**Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018**

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge–Waterloo		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
<b>Total des crimes violents</b>	<b>1 197</b>	<b>1 086</b>	<b>834</b>	<b>766</b>	<b>1 048</b>	<b>936</b>
<b>Infractions causant la mort et tentative de meurtre</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Homicide	0,7	2	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	0	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,3	1	1	4	1	3
<b>Infractions sexuelles</b>	<b>199</b>	<b>25</b>	<b>152</b>	<b>22</b>	<b>170</b>	<b>23</b>
Agression sexuelle	153	16	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	150	16	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants <sup>2</sup>	46	9	22	5	36	7
<b>Voies de fait</b>	<b>607</b>	<b>696</b>	<b>467</b>	<b>510</b>	<b>613</b>	<b>644</b>
Voies de fait	589	622	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	3	8	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	121	176	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	465	438	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	9	40	7	37	10	48
Autres voies de fait	9	35	4	10	4	7
<b>Autres crimes violents</b>	<b>389</b>	<b>362</b>	<b>213</b>	<b>227</b>	<b>263</b>	<b>262</b>
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	4	2	6	2	6
Vol qualifié	27	70	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	25	5	12	2	15	3
Traite des personnes <sup>3</sup>	2	0	2	0 <sup>s</sup>	1	0 <sup>s</sup>
Extorsion	6	19	4	7	6	9
Harcèlement criminel	140	48	52	16	53	17
Menaces	158	210	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	11	3	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles <sup>4</sup>	0	0	0,6	0 <sup>s</sup>	1	0,1
Autres crimes violents	10	2	6	3	10	8
<b>Total des délits de la route</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>21</b>
Délits de la route causant la mort	0	0,3	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues <sup>5</sup>	0	0	0,1	0	9	12

0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.



Tableau 3

## Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario et Canada, 2018

Type d'infraction	Kitchener– Cambridge– Waterloo		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
<b>Total des crimes sans violence</b>	<b>26 835</b>	<b>4 634</b>	<b>513 941</b>	<b>3 588</b>	<b>1 845 269</b>	<b>4 979</b>
<b>Total des crimes contre les biens</b>	<b>19 682</b>	<b>3 398</b>	<b>375 402</b>	<b>2 621</b>	<b>1 237 324</b>	<b>3 339</b>
Introduction par effraction	2 745	474	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés <sup>1</sup>	485	84	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	1 014	175	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	220	38	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	9 397	1 623	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	2 590	447	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	104	18	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	542	94	4 907	34	15 839	43
Méfait <sup>2</sup>	2 497	431	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	88	15	1 374	10	8 000	22
<b>Total des autres infractions</b>	<b>5 289</b>	<b>913</b>	<b>84 959</b>	<b>593</b>	<b>372 834</b>	<b>1 006</b>
Infractions relatives aux armes	231	40	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile <sup>3</sup>	52	9	1 669	12	5 843	16
Prostitution <sup>4</sup>	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	0	0	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	20	3	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	4 484	774	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	502	87	6 837	48	28 927	78
<b>Total des délits de la route prévus au Code criminel</b>	<b>880</b>	<b>152</b>	<b>28 446</b>	<b>199</b>	<b>125 544</b>	<b>339</b>
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool <sup>5</sup>	495	85	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue <sup>6</sup>	35	6	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue <sup>7</sup>	0	0	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) <sup>7</sup>	4	0,7	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	346	60	14 201	99	54 951	148
<b>Total des infractions relatives aux drogues</b>	<b>928</b>	<b>160</b>	<b>20 937</b>	<b>146</b>	<b>83 483</b>	<b>225</b>
<b>Total des infractions aux autres lois fédérales</b>	<b>56</b>	<b>10</b>	<b>4 197</b>	<b>29</b>	<b>26 084</b>	<b>70</b>
Infractions liées à la traite des personnes <sup>8</sup>	1	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	53	9	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	2	0,3	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Tableau 4**  
**Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Kitchener–Cambridge–Waterloo, 2008 à 2018**

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	4 569	899	7	18 226	3 586	0,7	26 264	5 167	0,5
2009	4 991	974	8	20 141	3 930	10	28 362	5 535	7
2010	5 294	1 023	5	17 504	3 381	-14	26 043	5 030	-9
2011	5 222	997	-2	16 504	3 151	-7	24 904	4 755	-5
2012	4 933	933	-6	16 278	3 079	-2	24 423	4 619	-3
2013	4 633	869	-7	15 660	2 937	-5	23 476	4 403	-5
2014	4 194	781	-10	15 587	2 902	-1	23 178	4 315	-2
2015	4 423	816	5	16 890	3 116	7	25 032	4 618	7
2016	4 695	848	4	16 431	2 969	-5	25 824	4 666	1
2017	5 789	1 025	21	18 040	3 193	8	29 219	5 172	11
2018	6 842	1 181	15	19 682	3 398	6	31 813	5 493	6
<b>Variation en pourcentage de 2008 à 2018</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>...</b>	<b>8</b>	<b>-5</b>	<b>...</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>...</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Note :** Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).